Discours du Président Bernard Stalter

Assemblée générale de l'APCMA

Mardi 13 décembre 2016

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Chers amis,

Je pense que ma candidature à la Présidence de l'APCMA ne vous surprend pas.

Cette candidature en effet a été murement réfléchie.

Je m'y suis préparé, je l'ai préparée, **nous** l'avons préparée.

Elle résulte, en effet, à la fois d'une démarche personnelle et d'une réflexion plus collective.

Je me présente pour succéder à Alain Griset.

Nous devons, cher Alain, te témoigner notre gratitude pour tout le travail que tu as accompli.

Je souhaite sans détour me positionner clairement. Dans les mandats précédents, j'ai fait partie de la majorité d'Alain Griset. Aucune ambiguïté là-dessus. Cela ne signifie pas pour autant que j'ai été d'accord avec tout ce qui s'est fait. Mais cela signifie que je partage et que j'assume un bilan qui, de plus, a l'avantage d'être largement positif.

Vous l'avez compris, je ne m'inscris pas dans une stratégie de rupture qui n'a pas lieu d'être. Pour autant, je ne suis pas Alain Griset. Je ferai évoluer

la manière d'aborder les questions et les dossiers, que ce soit dans les relations avec les Chambres de Métiers, ou avec les pouvoirs publics.

Chers collègues, mon engagement pour l'artisanat a commencé, comme pour beaucoup d'entre vous, par la passion de mon métier, en l'occurrence la coiffure. J'ai commencé par l'apprentissage, dès l'âge de 14 ans. Puis, avec les années, j'ai pris la responsabilité de l'équipe artistique de la coiffure de mon département. Je ne vais pas détailler, en cet instant, l'ensemble du parcours qui m'amène à présenter ma candidature devant vous aujourd'hui. Je veux simplement insister sur un aspect : à partir de mon entreprise, je me suis engagé dans l'organisation professionnelle de mon métier, puis à une échelle interprofessionnelle à travers la CNAMS et l'UPA – aujourd'hui l'U2P.

Vous le savez, j'ai toujours conservé des responsabilités syndicales et je compte bien continuer dans cette voie. Cela me paraît d'autant plus naturel que je ne fais aucune confusion avec mes responsabilités dans les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Et ce, à quelque niveau que ce soit.

De ce point de vue, pour moi, les choses sont claires. Entre les organisations professionnelles et les chambres, il ne doit y avoir ni confusion, ni concurrence mais plutôt articulation et complémentarité. Autrement dit, il y a du travail pour tout le monde.

Si vous me portez à la présidence de l'APCMA, je travaillerai par définition avec toutes les chambres de Métiers et de l'Artisanat, avec toutes les présidentes et tous les présidents.

Les artisans ont voté, notre assemblée a été largement renouvelée et je me réjouis d'ailleurs de voir qu'elle s'est également largement féminisée.

Les artisans ont voté et même si la participation aurait pu être bien meilleure, seule **leur** expression doit compter. C'est ainsi que j'ai fonctionné et que je fonctionne dans le Grand Est et c'est ainsi que je vous propose de fonctionner à l'APCMA.

Le Président de l'APCMA peut être d'une obédience précise, et c'est mon cas. J'assume, je revendique mon appartenance à l'U2P.

L'APCMA, elle, doit agir pour TOUS les artisans, être au service des Chambres de métiers et de l'Artisanat. C'est là sa vocation.

De même, dans la droite ligne de mon propos précédent, je m'engagerai dans une forme de normalisation des rapports entre l'APCMA et les organisations professionnelles, **toutes** les organisations professionnelles. L'expression de tous est légitime. Je considère que, même si nous pouvons avoir des avis divergents, nous avons le même objectif ; celui de servir l'intérêt des artisans et de l'artisanat.

Chers amis, les artisans et l'artisanat de France méritent et nécessitent qu'on s'engage pleinement pour eux. La France vit dans une anomalie fondamentale : elle ne sait pas reconnaître ses artisans pour ce qu'ils sont, pour ce qu'ils lui apportent et qui est pourtant essentiel dans le contexte économique et social de la France d'aujourd'hui. Cela va, et c'est significatif, jusqu'à l'impossibilité pour notre pays d'être capable de connaître l'artisanat dans toutes ses dimensions. C'est dire le chemin qui nous reste à parcourir.

Cette reconnaissance n'est pas indispensable juste pour exister réellement dans le paysage économique, même si c'est déjà beaucoup.

Cette reconnaissance permettra surtout de traiter nos problèmes avec le bon logiciel, c'est-à-dire, en appliquant des solutions adaptées à notre spécificité.

C'est en effet bien de cela qu'il s'agit : faire valoir la spécificité artisanale. Une entreprise artisanale, c'est plus qu'une entreprise. Et même si la grande majorité des artisans relèvent des TPE, on ne peut réduire l'artisanat à cette catégorie d'entreprises et encore moins bien sûr au régime micro-social.

Notre spécificité est liée à l'exercice d'un métier et notre entreprise est son cadre juridique et économique d'exploitation.

Ce métier, nous l'avons acquis, souvent par la voie de l'apprentissage et toujours en alliant la théorique avec la formation au geste professionnel.

C'est pour cela qu'on ne se lance jamais dans l'aventure de l'entreprise artisanale par hasard.

Ces spécificités, nous devons non seulement les rappeler, mais nous devons aussi et surtout les imposer. Ce sont bien elles qui justifient notre combat pour l'exigence de qualification. Là où la logique dominante ne voit que des freins et du protectionnisme, nous devons répondre qualité et sécurité, autres marqueurs de l'artisanat.

Chers collègues, vous le savez, l'hiver dernier j'ai été amené à défendre cette exigence de qualification auprès du gouvernement. Je l'ai fait dans l'esprit que je viens d'exposer.

Avec un certain nombre d'entre vous, présidents d'organisation professionnelle ou de chambre de métiers, nous avons réussi à ce que les intérêts de l'artisanat soient pris en compte.

Il est indispensable de continuer ce combat pour assoir la place de l'artisanat et c'est à l'APCMA d'en prendre la tête.

Le sujet de l'économie régulée face à une forme d'ultra libéralisme sera probablement l'un des thèmes de la prochaine campagne Présidentielle. A**vec les organisations professionnelles nous devrons** faire entendre notre voix. Vous connaissez ma détermination dans ce domaine.
Elle est et sera sans faille.

C'est d'ailleurs, et j'insiste là-dessus, pour cette raison que notre réseau consulaire doit garder son autonomie. Je me battrai aussi pour cela. Si demain nous sommes fondus dans une méga-structure de représentation des entreprises, nous n'échapperons pas à une banalisation et à une normalisation de mauvais aloi.

Les chambres de commerce et d'Industrie doivent être nos partenaires. Partenaires, cela signifie qu'on se parle d'égal à égal et pas que l'un occupe un strapontin quelconque dans la mise en œuvre de politiques qu'on ne maîtrise pas.

Bien entendu, pour faire avancer la cause de l'artisanat, l'APCMA ne peut pas agir seule. Elle ne sera efficace que si le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat la soutient et agit dans le même sens.

C'est l'un des rôles que doit jouer l'APCMA comme tête de réseau !
Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat territoriales doivent pouvoir relayer, chacune à son échelle, cette exigence de prise en compte de notre secteur auprès de l'ensemble des décideurs.

La loi NOTRé prévoit que les intercommunalités de tous types sont appelées à exercer des responsabilités conséquentes dans le développement économique de proximité, en articulation avec les Régions.

Dans ce domaine, le rôle des Chambres de Métiers territoriales est évident.

Le rôle de l'APCMA, est d'apporter aux chambres les éléments techniques et politiques leur permettant d'être des interlocuteurs crédibles pour défendre efficacement les intérêts des artisans et de l'artisanat à leur échelle.

Mais, et je dirai même surtout, le rôle de l'APCMA est d'être au service des Chambres pour leur permettre d'être, plus et mieux, au service des artisans. Car le rôle premier des chambres territoriales, leur cœur de métier, c'est d'accompagner les artisans dans toutes les étapes de leur vie d'artisan, qu'il s'agisse de formation, qu'il s'agisse de qualification ou encore de création, de développement ou de cession de leur entreprise. **Je sais** que je ne vous apprends rien, mais il est toujours bon de le rappeler.

Chers collègues, pour que nous puissions jouer pleinement ce rôle, la question des moyens est clairement posée. Notre situation, dans le contexte d'écrêtement des ressources fiscales que nous connaissons, nous oblige, à remettre en cause nos organisations. Elle nous oblige à déterminer comment dégager le maximum de moyens pour nos fonctions opérationnelles, en mutualisant les fonctions supports.

Même si nous devons réfléchir en permanence à l'optimisation de notre fonctionnement, à une gestion la plus rigoureuse possible, je remettrai très rapidement sur la table, dans mes échanges avec l'Etat, la question de nos ressources fiscales.

Je considère que le réseau des CMA ne coûte pas cher eu égard à son apport, tant au service de l'Etat pour ce qui est de nos fonctions régaliennes qu'aux artisans pour les politiques que nous initions.

Il est fondamentalement anormal que les artisans subissent une imposition supplémentaire quasi clandestine. Ils pensent de bonne foi, et c'est affiché ainsi, financer une structure qui les représente et qui les défend.

En réalité, ils alimentent, sans le savoir et surtout sans savoir à quelle hauteur, le budget de l'Etat.

En dernière analyse, l'écrêtement fiscal nous oblige à nous recentrer sur nos fonctions régaliennes. Il nous empêche, de fait, de déployer des politiques pertinentes en direction des artisans, notamment l'accompagnement dont ils ont tant besoin.

Pour cet accompagnement, l'expertise des Chambres de Métiers et de l'Artisanat est irremplaçable. Et cela, je compte le faire valoir auprès des pouvoirs publics. Il faut que l'Etat cesse de nous obliger à faire de mauvaises économies.

C'est dans ce cadre général, fiscalement contraint, qu'il importe que chaque territoire conserve l'autonomie qui lui permet d'adapter son action au contexte local.

Cette prise en compte du contexte local, vaut aussi bien sûr pour les Chambres d'Outre-Mer. Il est essentiel que les artisans de ces territoires puissent prospérer comme ceux de la métropole, qu'ils puissent pour cela bénéficier des services adéquats. Je veillerai à ce que la Commission de l'Outre-Mer joue pleinement son rôle de trait d'union entre la métropole et nos collègues ultra-marins.

Je veux être clair. Dans mon esprit, cette autonomie n'est pas juste tolérée. Cette autonomie est indispensable.

J’ai déjà eu l’occasion de l’indiquer à mes collègues du Grand Est, je le confirme ici, l’échelon départemental est le bon échelon de détermination et de mise en œuvre des politiques de proximité.

Nous disposons aujourd’hui du cadre juridique qui permet à chacun de s’organiser de la manière qu’il considère comme la plus pertinente.

Ce cadre **doit** être respecté. Dans sa mise en œuvre, le Président de l’APCMA que je serai, si vous en décidez ainsi, vous fera tout simplement confiance. Je ne jugerai pas des options que les uns et les autres retiendront. Il en est de même pour les évolutions envisagées, un passage en Chambre de Métiers et de l’Artisanat Interdépartementale par exemple. C’est à chacun de définir le rythme auquel il met en œuvre ces changements.

Nos organisations, leurs évolutions, doivent être choisies. Elles ne doivent pas être subies. L’APCMA et son Président n’ont pas à juger des décisions du réseau, bien au contraire. Je pars du principe que nous partageons tous le même objectif : être toujours plus efficace à moindre coût pour les artisans.

La manière dont nous voulons fonctionner ne peut pas être déterminée du haut vers le bas. Si vous me pardonnez ce néologisme un peu technocratique, nous devons « co-construire » ce que nous voulons être et ce, à tous les niveaux de notre organisation.

C’est ainsi que je pratique en Alsace et dans le Grand Est. C’est ainsi que je souhaite pratiquer à l’APCMA.

Je vous proposerai d’adapter le fonctionnement de notre institution dans ce sens.

Parce que je les fréquente depuis déjà quelques années maintenant, je veux témoigner ici, du fait que ceux qui œuvrent à l'APCMA au quotidien, sont des femmes et des hommes de qualité. Pour autant, les relations avec le réseau ne sont pas toujours idylliques ; inutile de se voiler la face. Pour moi, l'enjeu est simple : l'APCMA doit être lisible par le réseau. Lisible dans son organisation, lisible dans son action.

L'incompréhension est toujours source de malentendu, donc source de frustration voire de blocage. Pour contribuer à résoudre cette difficulté, je prends d'ores et déjà trois engagements :

Mon premier engagement sera de désigner un délégué aux relations avec le réseau. Il sera le référent des services en charge de cette relation fondamentale. Il devra aussi être votre interlocuteur, celui auquel vous pourrez faire appel pour traiter vos dossiers.

L'APCMA a une image d'interlocuteur trop éloigné des préoccupations concrètes des uns et des autres. Je veillerai à ce que notre organisation s'améliore encore sur ce point.
Le fonctionnement des instances devra également évoluer. Les notes devront être transmises en temps et en heure, que ce soit pour les commissions ou pour nos Assemblées Générales. Ceci afin que ces réunions puissent être préparées dans de bonnes conditions.
D'une manière générale, je me propose d'ailleurs de mobiliser le Bureau au sens plein du terme. Le Président ne peut pas tout et je conçois ce rôle d'abord comme celui du capitaine d'une équipe.

Dans la logique de mon propos précédent, je proposerai également au Bureau de désigner un délégué aux relations avec les organisations professionnelles.

Chers amis, je suis conscient que nous ne serons pas toujours d'accord sur tout. Ce serait même contre productif car le débat enrichit toujours la décision. Mais ce débat doit être documenté, toujours mené dans la clarté, de sorte que lorsqu'il sera tranché, la solution retenue apparaîtra bien comme étant celle de l'APCMA toute entière.

Mon second engagement est de nous réunir dès le début de cette mandature, c'est-à-dire au premier trimestre 2017. Ce devra être l'occasion d'entamer cette fameuse co-construction des axes de notre projet de mandature. Ce sera aussi l'occasion de vous présenter le rôle, le fonctionnement et l'organisation de l'APCMA. Nous aurons tous ainsi le même niveau d'information. Cela nous permettra d'aborder ensemble des pistes d'évolution et d'amélioration pour notre institution en tenant compte également des contraintes qui s'imposent à nous.

Pour préparer cette rencontre, mais aussi pour engager une réflexion sur mon troisième engagement, je réunirai également, dès le début de l'année, les Secrétaires généraux de nos Chambres, pour qu'ils puissent contribuer à nos réflexions et participer à notre projet.

Et pour ce 3ème engagement – je vous annonce que j'ouvrirai très rapidement le chantier du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Il est urgent de fluidifier les relations sociales dans notre réseau car le blocage actuel a trop duré. Le statut doit être adapté pour permettre aux Chambres et pour permettre à leurs collaborateurs d'être encore plus efficaces.

Je mesure l'ampleur de la tâche, et surtout les difficultés à lever. Nous devons adapter le statut de nos collaborateurs à l'époque que nous vivons.

Cela impliquera des concessions mais elles seront bilatérales car elles s'inscriront dans un cadre négocié.

La question des rémunérations devra forcément être abordée sous différents aspects y compris sous celui de la valeur du point, bloquée depuis 7 ans maintenant.

Et je n'oublie pas, en disant cela, qu'il faudra nous assurer que nos Chambres seront en mesure d'assumer financièrement toute évolution que nous déciderons.

Mais il ne doit pas, il ne peut pas y avoir de sujet tabou entre nous.

Chers collègues, chers amis, l'artisanat, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et l'APCMA sont tous à un moment charnière.

Je vous propose, pour l'APCMA, d'aborder ces évolutions en prenant à bras le corps les sujets, les dossiers qui apparaissent sur notre chemin. Nous les aborderons **ensemble** dans un esprit collectif et constructif.

Vous savez que vous pouvez compter sur **ma détermination** pour faire avancer les choses. Ceux qui me connaissent, savent qu'au-delà de les faire avancer, j'aime qu'elles aboutissent et c'est **cet objectif** qui motive mon engagement.

Je compte sur vous.

Je vous remercie pour votre confiance et pour votre attention.